

Envoyé en préfecture le 22/01/2020

Reçu en préfecture le 22/01/2020

Affiché le

ID : 029-212901011-20200120-2020_01_20_13-DE



Landéda, le 20/01/2020

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 janvier 2020

**MARCHE PUBLIC RELATIF A LA FOURNITURE,
LA MISE EN PLACE DU MOBILIER URBAIN**

RAPPORT N°13/20-01

L'état des lieux du mobilier urbain a montré l'hétérogénéité du parc et son mauvais état. Dans un souci, d'harmonisation du mobilier afin de créer un environnement et un cadre de vie de qualité, il est proposé au conseil municipal de passer un accord-cadre avec un ou des fournisseurs et poseurs de mobiliers.

Le marché est alloti de la manière suivante :

- Lot 1 : le mobilier en zone naturelle et littorale avec une gamme de mobilier en bois
- Lot 2 : le mobilier en zone d'agglomération avec une gamme de mobilier en métal

Cet accord cadre permettra de renouveler ou d'ajouter selon les besoins des poubelles, des cendriers, des bancs, des tables de pique-nique, des supports vélos, des abris vélos, des bacs à marées, etc.

Le montant maximum annuel du marché, proposé au conseil municipal, est de 37 000€HT. Le marché s'étendra sur une durée de 3 ans, soit un montant total de 111 000€HT.

Il est proposé au Conseil municipal :

- Approuver l'opération pour un montant d'opération de 111 000 € HT ;
- Autoriser Madame le Maire, au nom et pour le compte de la Commune, à procéder au lancement et à l'exécution des marchés pour mener à bien l'opération ;
- Autoriser Madame le Maire à signer tous les documents à intervenir permettant sa mise en œuvre ;
- Solliciter tous les organismes possibles (Département, Région, ADEME, Etat, programme Alvéole, etc.) pour obtenir des aides financières et de signer tous les documents ci-rapportant.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Nombre de membres en exercice	= 23
Présents	= 19
Votants	= 23

Délibération du conseil municipal

N°13/20-01

Réunion du 20 janvier 2020

MARCHÉ PUBLIC RELATIF À LA FOURNITURE, LA MISE EN PLACE DU MOBILIER URBAIN

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Christine CHEVALIER, Maire de la Commune,

Etaient présents : David KERLAN, Cathy LARIDAN, Jean-Luc CATTIN, Anne POULNOT-MADEC, Bernard THÉPAUT, Alexandre TRÉGUER, Laurent LE GOFF, Christophe CARIOU, Daniel GODEC, Pierre-Louis LE CAM (arrivé 20h15), Philippe MARTIN, Rachel MARZIOU, Isabelle POUILLAIN, Jean-Pierre GAILLARD, Danièle FAVE, Hervé LOUARN, Philippe COAT, Philippe MASQUELIER.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

M. Ronan CORBEL (Procuration à Mme Cathy LARIDAN)

Mme Céline PRONOST (Procuration à M. Alexandre TRÉGUER)

M. Erwan GUIZIOU (Procuration à M. David KERLAN)

Mme Solange PELLEN (Procuration à M. Bernard THÉPAUT)

Mme Danielle FAVÉ a été élue secrétaire de séance.

Le Conseil municipal,

VU le code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le code de la Commande publique ;

VU la Commission des Finances ;

VU le rapport du Maire ;

Considérant que les membres du Conseil municipal décident par 22 voix pour,

M. TREGUER Alexandre, Rapporteur, entendu,

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Le Conseil municipal décide d'approuver l'opération pour un montant de 111 000 € HT.

ARTICLE 2 : Le Conseil municipal décide d'autoriser Madame le Maire, au nom et pour le compte de la Commune, à procéder au lancement et à l'exécution des marchés pour mener à bien l'opération.

ARTICLE 3 : Le Conseil municipal décide d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents à intervenir permettant sa mise en œuvre.

ARTICLE 4 : Le Conseil municipal décide de solliciter tous les organismes possibles (Département, Région, ADEME, Etat, programme Alvéole, etc.) pour obtenir des aides financières et de signer tous les documents ci-rapportant et de signer tous les documents ci-rapportant.

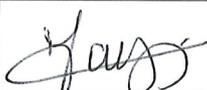
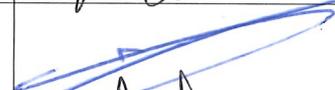
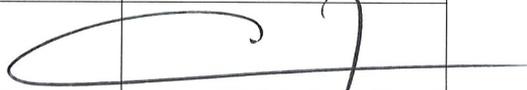
Envoyé en préfecture le 22/01/2020

Reçu en préfecture le 22/01/2020

Affiché le

ID : 029-212901011-20200120-2020_01_20_13-DE

CHEVALIER Christine	
KERLAN David	
CATTIN Jean-Luc	
POULNOT - MADEC Anne	
THEPAUT Bernard	
LARIDAN Cathy	
TREGUER Alexandre	
LE GOFF Laurent	
PELLEN Solange	Procurator
MARTIN Philippe	
GODEC Daniel	
LE CAM Pierre-Louis	

POULLAIN Isabelle	
CORBEL Ronan	Procurator
GUIZIOU Erwan	Procurator
MARZIOU Rachel	
CARIOU Christophe	
GAILLARD Jean-Pierre	
FAVÉ Danielle	
PRONOST Céline	Procurator
LOUARN Hervé	
MASQUELIER Philippe	
COAT Philippe	

Envoyé en préfecture le 22/01/2020

Reçu en préfecture le 22/01/2020

Affiché le

ID : 029-212901011-20200120-2020_01_20_13-DE